

Privacy Notice

The following privacy notice is being provided to outline the purpose for the collection and use of your personal information and where applicable that of your eligible dependants and caregivers by Veterans Affairs Canada (VAC). It is essential that you read this notice prior to using the enclosed Health Care Identification Card in accordance with the benefits and services for which you have been approved.

By using your VAC Health Care Identification Card, you are authorizing the Department, its agents, service providers, and health care providers to collect, use and disclose relevant personal information about you with each other, as required, for the administration of your eligible VAC benefits and services when paying your claims, conducting departmental audits and providing authorizations.

In the past, you have received information from VAC identifying under which programs you have become entitled to receive benefits. Please refer to that letter to determine which of the following Personal Information Banks and Legislative Authorities apply to you.

Programs	Personal Information Bank Number	Legislative Authority				
		Veterans Health Care Regulations	Pension Act	Canadian Forces Members Veterans Re-establishment and Compensation Act	Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act	Royal Canadian Mounted Police Pension Continuation Act
Treatment Benefits	Health Care Benefits and Services VAC PPU 295	X	X		X	X
Veterans Independence Program (VIP)	VIP Home Care Benefits and Services VAC PPU 616	X	X			
	VIP Other Services VAC PPU 617					
	Non-Departmental Institutions VAC PPU 618					
Rehabilitation	Rehabilitation Services and Vocational Assistance VAC PPU 300			X		
Long Term Care (LTC)	Non Departmental Institutions LTC VAC PPU 619	X				

Additional information related to how VAC handles personal information can be found by entering the Personal Information Bank Number (e.g., VAC PPU 295) in the search field on the VAC website (Veterans.gc.ca).

Protection from unauthorized disclosure - Your personal information is protected from unauthorized disclosure by the *Privacy Act*. It may be used or disclosed for a use consistent with the purpose for which it was obtained or compiled. These disclosures are noted in the relevant personal information banks (PIBs) as consistent uses.

For clients residing outside of Canada, please note that the *Privacy Act* does not extend to authorities or service providers outside of Canada.

Right of access - The *Privacy Act* gives you the right to request access to your personal information held by VAC. You also have the right to ask that corrections be made to your information if you believe that there are errors or omissions.

If you are concerned with the handling of your personal information by VAC, you have the right to complain in writing to the Privacy Commissioner of Canada. Please address your letter to:

The Privacy Commissioner of Canada
30 Victoria Street, Gatineau, Quebec K1A 1H3.

By Order in Council 2011-1348, Employment and Social Development Canada (ESDC) may provide services on behalf of VAC.

If you have any questions or require additional information, please call us toll free at **1-866-522-2122**.

Avis de confidentialité

L'avis de confidentialité qui suit vise à décrire les raisons pour lesquelles les renseignements personnels vous concernant et, le cas échéant, les renseignements personnels concernant vos personnes à charge et vos dispensateurs de soins admissibles, sont recueillis ou utilisés par Anciens Combattants Canada (ACC). Il est essentiel que vous lisiez cet avis de confidentialité avant d'utiliser la carte d'identité de santé ci-jointe, conformément aux avantages et aux services pour lesquels vous avez été approuvés.

En utilisant votre carte de santé d'ACC, vous autorisez le Ministère et ses agents, fournisseurs de services et fournisseurs de soins de santé à recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels vous concernant et à les échanger entre eux, au besoin, pour l'administration des avantages et services d'ACC auxquels vous avez droit, notamment aux fins du paiement de vos demandes, des vérifications ministérielles et des autorisations.

Par le passé, vous avez reçu des informations d'ACC indiquant les programmes dans le cadre desquels vous êtes devenu(s) admissible à recevoir des avantages. Veuillez consulter cette lettre pour déterminer quels fichiers de renseignements personnels et quelles autorités législatives parmi les suivants s'appliquent à votre cas.

Programme	Numéro du fichier de renseignements personnels	Autorité législative				
		Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants	Loi sur les pensions	Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes	Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada
Avantages médicaux	Avantages et services de soins de santé (ACC PPU 295)	X	X		X	X
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	PAAC - Avantages et services de soins à domicile (ACC PPU 616)	X	X			
	PAAC - Autres services (ACC PPU 617)					
	Institutions de l'extérieur du Ministère (ACC PPU 618)					
Réadaptation	Services de réadaptation et assistance professionnelle (ACC PPU 300)			X		
Soins de longue durée (SLD)	Organismes non ministériels - SLD (ACC PPU 619)	X				

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires concernant la façon dont ACC traite les renseignements personnels en entrant le numéro du Fichier de renseignements personnels (p. ex, ACC PPU 295) dans le champ de recherche sur le site Web d'ACC (Veterans.gc.ca).

Protection contre la divulgation non autorisée - Vos renseignements personnels sont protégés contre toute divulgation non autorisée en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les renseignements personnels sont destinés à un usage, ou communiqués pour un usage, compatible avec les fins auxquelles les renseignements ont été recueillis ou préparés. De telles divulgations sont indiquées dans les fichiers de renseignements personnels (FRP) à titre d'usages compatibles.

Pour les clients qui résident à l'extérieur du Canada : veuillez prendre note que la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ne s'étend pas à des autorités ou fournisseurs de services à l'extérieur du Canada.

Droit d'accès - La *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous donne le droit de vous faire communiquer sur demande les renseignements personnels vous concernant et détenus par ACC. Vous avez également le droit de demander la correction des renseignements personnels vous concernant qui, selon vous, sont erronés ou incomplets.

Si vous avez des préoccupations concernant la façon dont ACC traite les renseignements personnels vous concernant, vous avez le droit de déposer une plainte par écrit devant le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada. Veuillez envoyer votre lettre à l'adresse suivante :

Commissaire à la protection de la vie privée du Canada
30, rue Victoria, Gatineau (Québec) K1A 1H3

En vertu du décret en conseil 2011-1348, Emploi et Développement social Canada (EDSC) peut offrir des services au nom d'ACC.

Pour toute question ou pour de l'information supplémentaire, veuillez nous appeler sans frais au numéro **1-866-522-2022**.